

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Abstinence du 1er novembre. — III La fête de sainte Thérèse. — IV Commémoration des fidèles défunts. — V Les orphelins de l'Ecole Ménagère de l'Hospice Saint-Joseph. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII Henri Bernèche : Frère Norbert de Marie. — VIII Avis à nos abonnés.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 3 novembre

Messe du 23e dim. après la Pent. **semi-double**; mém. de la Toussaint; préf. de la Trinité. — Vêpres de S. Charles (**double**); mém. 1o du dim., 2o de l'Oct. de la Toussaint, 3o des Ss. Vital et Agricole.

Cathédrale de Montréal, messe (**double**) de S. Hubert; mém. du 23e dim. et de l'Oct. de la Toussaint; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Vêpres a cap. de S. Charles, mém. 1o de S. Hubert, 2o du dim., 3o de l'Oct., 4o des Ss. Vital et Agricole.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 10 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 4 novembre, saint Charles (Montréal et Lachenaie).

Diocèse d'Ottawa. — Du 10 novembre, saint André Avellin.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 4 novembre, saint Charles; du 9, sainte Théodosie (Acton).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 4 novembre, saint Charles (Mastigoche); du 9, saint Théodore (Grand'Anse).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 4 novembre, saint Charles (Garthbay).

Diocèse de Pembroke. — Du 4 novembre, saint Charles (Leslie); du 9, saint Théodore (Liskeard).

Diocèse de Joliette. — Du 4 novembre, saint CHARLES (Cathédrale); du 9, saint Théodore (Chertsey).

J. S.

ABSTINENCE DU 1 NOVEMBRE

On n'oubliera pas que, en vertu de la bulle du 2 juillet 1911, touchant les fêtes de précepte, on est dispensé de l'abstinence, cette année, le vendredi, 1 novembre, à cause de la fête du jour qui est d'obligation.

Communiqué de l'Archevêché.

LA FETE DE SAINTE THERESE

NOUS célébrions hier, le 20 octobre, à Sainte-Thérèse, la solennité de notre fête patronale de paroisse. Déjà, dimanche dernier, M. le curé avait fait pressentir, à son prône, une touchante célébration ; mais nous étions loin de compter sur tant d'éclat et tant d'émotions.

Une jolie messe en parties avait été préparée par les jeunes prêtres térésiens et les membres de l'*Orphéon Charlebois*. Était-ce l'habile direction du maître de chapelle, ou l'exécution savante de l'organiste qui y mettait plus que de coutume son vieux cœur téréisien ? Serait-ce que les âmes elles-mêmes se laissaient plus facilement toucher par ces voix de prêtres mêlées à celles des jeunes gens, ou un peu à cause de tout cela à la fois ? Je ne sais trop. Toujours est-il qu'il planait sous les voûtes de notre église quelque chose d'indéfinissable : un mélange de ce bonheur qu'on savoure à se laisser bercer par de vieux souvenirs, de cette tendre émotion qui vous ébranle doucement à la pensée d'une paroisse fière de ses enfants, de cet orgueil si légitime qui vous étreint l'âme à voir l'autel exclusivement entouré des vôtres : le célébrant et les assistants, les acolytes et les servants ! Tout cela se dégageait de l'ensemble,

se mêlait aux parfums de l'encens et charmaient doucement les coeurs.

Bientôt parut en chaire un prêtre, ici aimé de tous, et que tous désiraient entendre, M. l'abbé Arthur Papineau, supérieur du Collège Saint-Jean. Il venait unir sa voix aux nôtres et partager nos émotions. Cet ancien élève qui a puisé parmi nos aînés tant de coeur, ce directeur de jadis qui a versé si généreusement aux générations térésiennes, son dévouement et sa fierté, comme il était parmi nous le bienvenu ! Il a dû l'éprouver.

M. le supérieur prêcha l'apostolat laïque, le zèle dans la défense de la religion : non pas l'apostolat d'un coeur égoïste ou ambitieux, non pas le zèle qu'alimentent de vaines paroles ou des rêves même chevaleresques ; mais cet apostolat héroïque qui s'en va, nourri de sacrifice et d'abnégation, tout restaurer dans la discipline du Christ.

Quelle voix plus autorisée pouvait demander à l'assistance : " Où sont aujourd'hui les parents qui n'ont d'autre ambition que de donner à l'Eglise des hommes de renoncement, des apôtres prêts à tout abandonner pour suivre le Maître ? Où sont les mères chrétiennes qui veulent avant tout faire entrer l'amour de la religion dans le sang de leurs enfants " ?

Ce ne fut pas sans émotion qu'en terminant son allocution, le prédicateur se félicita d'en avoir connu, à Sainte-Thérèse, de ces fiers chrétiens et de ces mères héroïques. C'est en les voyant vingt-trois ans durant — disait-il — remplir l'église tous les dimanches, qu'il a senti ses convictions se raffermir dans la foi. " Ce peuple fidèle, ajoutait M. le supérieur, prosterné ici devant son Dieu, offre un magnifique et constant exemple à ces jeunes gens qui grandissent au séminaire — ces jeunes gens restés toujours l'objet très vif de mon affection. "

Il faut peu de chose parfois pour faire vibrer les coeurs : un peu plus de solennité dans un jour de fête, une attention déli-

cate au bon moment, et c'est assez pour tirer des larmes... Il fait bon de temps en temps de se retrouver un groupe d'amis, de respirer ensemble une atmosphère de sincère et franche sympathie. Cela retrempe l'âme et hausse le coeur !

UN TÉRÉSIEN.

Sainte-Thérèse, 21 octobre 1912.

COMMÉMORAISON DES FIDÈLES DÉFUNTS

Office et messe

L est connu que l'une des raisons de la réforme du bréviaire consacrée par la bulle *Divino afflatu*, datée du 1 novembre 1911, est d'abrèger la récitation de l'office quotidien, surtout à cause d'un ministère qui devient plus absorbant en certains pays. Or la récitation d'un double office le jour des morts où les cérémonies de l'Eglise sont plus longues et l'affluence des pénitents plus considérable, ne pouvait être conservée par la Commission qui a opéré cette importante réforme. Aussi a-t-elle diminué cette tâche. Désormais, on ne récitera plus qu'un seul office en ce jour ; ce sera l'office des défunts à l'exclusion de celui de l'octave de la Toussaint.

Mais quoique les nouvelles prescriptions n'aient force de loi qu'à partir du 1 janvier 1913, celle-ci entre en vigueur le 1er novembre de cette année même. Tous ceux qui sont tenus à la récitation du bréviaire sont donc tenus de se procurer le nouveau psautier et d'en faire usage à l'occasion de l'office des morts. Ils peuvent, s'ils le désirent, reprendre l'ancien jus-

qu'au 31 décembre. C'est cette obligation et la manière de la remplir qu'il est utile de rappeler ici.

On trouve à la fin du nouveau psautier un appendice contenant un nouvel office des défunts. Il offre cette particularité qu'il contient un office pour complies et chacune des petites heures. De plus les leçons données pour les II et III nocturne sont nouvelles.

On le comprend, ces additions étaient nécessitées par l'unité d'office adoptée pour le 2 novembre. Remplaçant l'office du jour, l'office des défunts devait être complet à l'instar des autres offices de l'année.

On devra donc réciter cet office, et celui-là seul, cette année et chaque année à l'avenir.

Disons brièvement comment on doit s'acquitter de cette nouvelle obligation.

1o *Vêpres et complies*. — On vient de dire que désormais on ne récitera plus deux offices. Il y a cependant exception pour les vêpres des morts qui se disent encore en plus de celles du jour. Toutefois, les complies du jour ont été retranchées. Lorsqu'on réunit les vêpres des morts à celles du jour, soit au choeur, soit dans la récitation privée, on s'arrête après *Benedicamus Domino* et *Deo gratias* (omettant le v. *Fidelium*, l'antienne à la Ste Vierge, etc.), puis l'on commence (sans dire de *Pater* ni d'*Ave*), les vêpres des morts par l'antienne *Placebo*. Ces vêpres sont le début de l'office des morts fixé au lendemain (ou au surlendemain, quand le dimanche, ou une fête de la classe tombe le 2). Le texte des vêpres n'a subi aucun changement. Les prêtres comme les chantres peuvent donc se servir des mêmes livres que par le passé.

Toutefois, si l'on isole les vêpres des morts de celles du jour, on termine celles-ci comme de coutume (par le v. *Fidelium*, l'antienne, etc.) et de plus, l'on commence celles des défunts

par la récitation du *Pater* et de l'*Ave*, ce qui est nouveau.

L'occasion est favorable pour rappeler certains détails et signaler quelques pratiques défectueuses.

Pendant que le célébrant échange sa chape blanche (ou de drap d'or ou d'argent) pour une de couleur noire (sans étole) les chapeliers, s'il y en a, se retirent à la sacristie et les acolytes portent leurs chandeliers sur la crédence, les éteignent et se retirent au chœur (ne devant pas aller devant le célébrant pendant les vêpres des morts). Le célébrant, le clergé et les fidèles sont debout pour le chant de la 1^e antienne *Placebo* et ne s'assoient qu'à l'astérisque du 1^{er} psaume (114 *Dilexi*). On ne se lève pas, après le dernier psaume pour le chant du verset et du répons ni pour l'antienne (*Omne*) du *Magnificat*. On est debout pour le chant du *Magnificat* (pendant lequel il n'y a pas d'encensement). On s'assoit après le répons *Et lux perpetua*, pour la répétition de l'antienne du *Magnificat*. L'on s'agenouille alors pour le *Pater* (omettant le psaume 145 *Lauda* et le verset *Requiem*), les versets *A porta inferi* et ce qui suit. Le célébrant seul (et le cérémoniaire, s'il doit, à défaut de lutrin, tenir le livre devant lui) se lève avant *Dominus vobiscum* pour le chant de l'oraison *Fidelium*. Tous se lèvent après le verset *Requiescant in pace*. Comme on le voit ce sont les chantres qui entonnent la 1^e antienne *Placebo*, ainsi que celle du *Magnificat*. On sait que l'office est du rite double mineur et que les antiennes sont chantées (ou dites) en entier avant et après chaque psaume ou cantique évangélique. C'est pourquoi il n'y a qu'une oraison (au lieu de trois) et que la conclusion est longue.

Le jeu de l'orgue ne doit pas accompagner le chant de l'office des morts (ni vêpres ni aucune autre partie de l'office), vu que la Congrégation des Rites n'a accordé cette permission en 1886, que pour la messe (et l'absoute) ce qui était défendu jusqu'à cette date, pour la messe comme pour l'office.

Il faut remarquer que la rubrique qui exige la psalmodie des vêpres des morts immédiatement après celles du jour n'oblige que dans les églises tenues à l'office canonial. Dans les autres églises, il est loisible de terminer les vêpres du jour comme de coutume, et de les faire suivre d'un sermon, d'une procession (celle de la Confrérie du Rosaire) ou de la vénération de quelques reliques, ou de la récitation du rosaire, ou d'un salut du Saint-Sacrement, etc. Après ces offices, l'on enlève la partie de la parure qui peut l'être et l'on commence les vêpres des morts (dans ce cas, par la récitation à voix basse, debout tournés vers l'autel, du *Pater* et de l'*Ave*). Les complies du jour ne se récitent pas; elles sont remplacées par celles des morts qu'on récite à loisir. On remarquera qu'elles n'ont pas d'antienne et qu'elles empruntent les psaumes à la férie occurrente (ou ceux du dimanche, lorsque celui-ci tombe le 1 ou le 2 novembre).

2o *Matines et laudes*. — Ici il n'y a pas à parler de l'office chanté qui n'a pas lieu dans nos églises. D'ailleurs les règles données pour les vêpres les concernent également. Elles peuvent être anticipées à la veille, comme on le faisait jusqu'ici. L'office de matines a subi des changements dans les leçons (1). mais pour ce jour exclusivement; dans les autres occasions (comme aux sépultures), on récitera l'ancien texte. Après le 9e répons de matines, l'on ajoute (sans *Pater* ni *Ave*) l'office des laudes qui n'a pas subi de changement. Si l'on sépare ces deux offices, il faut (sans rien ajouter à la fin de matines) réciter le *Pater* et l'*Ave* en commençant les laudes.

(1) Quelques mots sont omis dans le psautier, au milieu de la 8e leçon de matines, dans la phrase *Et corpora*. Elle doit se lire ainsi: " Et corpora coelestia, et corpora terrestria: sed alia (*ici ajouter:*) quidem coelestium gloria, alia autem terrestriam. Alia (*suit: claritas solis, etc.*)

3o *Petites heures.* — Ces heures sont nouvelles et imposées par la bulle *Divino afflatu*. Chacune commence par le *Pater* et l'*Ave* auxquels s'ajoute à Prime le *Credo*. Puis, sans hymne ni antienne (comme aux complies), on récite les 3 psaumes indiqués pour la férie occurrente (qui au contraire des complies ne sont jamais ceux du dimanche). A Prime on lit au chœur le martyrologe qu'on fait précéder d'une proclamation spéciale et nouvelle de l'office du jour. L'oraison *Fidelium* des vêpres et des laudes termine aussi les offices de tierce, sexte et none.

L'office du jour se termine avec none, après laquelle se chante la messe de la Commémoration de tous les fidèles défunts, qui n'a subi aucun changement.

4o *Vêpres et complies.* — Comme l'office du jour est terminé, avec none, il n'entre pas en concurrence avec celui du lendemain, 3 novembre. Celui-ci est donc le seul à ses I vêpres. Aussi a-t-il les vêpres entières. Le 2 novembre après-midi, on récitera donc les I vêpres de l'*infra Oct. Omn. Ss.* du 3 novembre. Lorsque le dimanche, ou une fête de 1e classe tombe le 2 novembre, on remet au 3 novembre l'office des défunts et dans la soirée du 3, on récite les I vêpres de l'office de S. Charles Borromée avec mémoire de l'octave de la Toussaint, par l'antienne et le verset des I vêpres.

Toutes ces dispositions sont fondées.

D'abord il n'y avait pas lieu d'appliquer absolument la règle générale de concurrence entre l'office de la Toussaint (ou du 2 novembre) et l'office des défunts, le seul office du lendemain, et d'ajouter au premier la mémoire de l'office des morts. La solennité de la fête est trop grande et trop particulière pour admettre cette mémoire d'un caractère si disparate. C'eût été sans transition unir l'office le plus lugubre à l'un

des plus gais de l'année. De plus on aurait, par ce moyen, remplacé, par une simple mémoire, les vêpres entières et diminuer d'autant, à leur détriment, un office que l'Eglise faisait réciter depuis si longtemps pour le suffrage des saintes âmes du purgatoire. On a donc agi sagement en conservant les deux vêpres et en joignant, comme précédemment, celles du lendemain à celles du jour. Mais ce sera la seule partie de l'office doublée.

On a également bien fait de supprimer les complies du jour. En les conservant, on eut trop prolongé l'office. D'ailleurs les complies du jour n'ayant aucune partie propre à la fête ou à l'octave, n'offraient pas de titre particulier pour être conservées. Il était opportun de les supprimer.

On vient de voir qu'on n'a pas cru devoir admettre la mémoire des I vêpres des morts aux vêpres de l'office de la Toussaint (ou du dimanche qui tombe le 2 novembre¹, et que, pour cette raison, on a préféré avoir les vêpres des deux offices. On a fait avec raison la même exception à la rubrique générale des mémoires, en supprimant à laudes la mémoire de l'office qui aurait eu lieu ce jour-là. C'est en vertu du principe que, en ce jour de la Commémoration des fidèles défunts, il n'y a aucun autre office et par suite ni occurrence ni concurrence (2).

C'est pour cette même raison, la suppression de l'ancien office, que les vêpres qui suivent l'office des morts sont les I vêpres du lendemain et que l'antienne et le verset du *Magni-*

(2) C'est pour cette raison que lorsque le 2 novembre est le dimanche, l'office du 3 est omis, ce qui aura lieu, l'an prochain pour l'office de S. Hubert dans la cathédrale de Montréal. Dans les paroisses dédiées à ce saint (ou à saint Malachie), l'office des morts sera cependant reporté au 4 (parce que de 1^e classe), et ce sera alors pour cette année et dans ces églises seulement l'office de S. Charles qui sera supprimé.

ficat soit de l'office *infr. Oct. Omn. Ss.* (du 3) soit de l'office de saint Charles (du 4) se prennent aux I vêpres.

Telles sont les diverses prescriptions qu'il a paru utile de rappeler, cette année, à l'occasion du nouvel office des défunts.

J. S.

LES ORPHELINES DE L'ÉCOLE MÉNAGÈRE DE L'HOSPICE SAINT-JOSEPH

 N lisait, jeudi dernier, dans les colonnes du *Devoir*, de notre ville, le communiqué que voici :

“ Dans l'immense salle du Manège militaire hier soir, la foule qui circulait à flots continus s'arrêtait volontiers devant le double groupe, si intéressant, des orphelines de l'École Ménagère de l'Hospice Saint-Joseph. Elles étaient là une vingtaine, occupées, les unes à la couture, les autres à la cuisine, douces, calmes, manoeuvrant l'aiguille avec aisance, ou surveillant leurs sauces et leurs oeufs à la neige sans trop d'émotion. Et la foule passait, un moment émue, bientôt peut-être indifférentes? C'était à l'Exposition comme dans la vie réelle: les bonnes soeurs grises, seules, restaient pour diriger leurs chères enfants !

“ Ce sera, il est permis de le penser, l'un des résultats de ces jours d'octobre 1912, consacrés à l'enfance dans notre Montréal, d'attirer l'attention du peuple sur nos oeuvres de charité. Combien d'oeuvres vivent chez nous, plus ou moins ignorées ! “ L'ombre qui enveloppe une bonne action, disait Maxime du Camp, la rend meilleure.” Oui et non, semble-t-il. De nos jours, pour qu'elles soient plus fécondes, nos oeuvres doivent être connues. Les zélés organisateurs de l'Exposition pour le

bien-être des enfants, et en particulier, pour ce qui regarde nos oeuvres catholiques, M. l'abbé Maurice, ont droit à tous les remerciements et à toutes les félicitations.

“ Cette oeuvre de l'Ecole Ménagère de l'Hospice Saint-Joseph par exemple a toute une histoire, bien qu'elle ne date que de deux ans (1). On nous distribuait, hier soir, des “ notices imprimées ” qui racontaient cette histoire. En 1841, M. Berthelet — dont le nom brille en lettres d'or au livre des annales de la charité montréalaise — fondait sur la rue du Cimetière (aujourd'hui rue Cathédrale) un “ ouvroir ” pour les orphelines sous le patronage de saint Joseph. L'autorité en confia la gouverne aux dévouées filles de la Vénérable d'Youville, nos bonnes soeurs grises. Les MM. de Saint-Sulpice furent pendant cinquante ans les zélés gardiens de ce bercail. De 1841 à 1911, quatre mille douze orphelines ont passé par là, s'y sont formées au travail et à la vie d'ordre. . .

“ En ces derniers temps, sous la poussée de besoins plus pressants, l'oeuvre a un peu évolué. Ces jeunes orphelines, dont on a fait souvent dans le passé de bonnes mères de famille, il faut songer à les mieux armer encore pour le ménage, la couture, les soins domestiques. . . L'*Ouvroir* est devenue une *Ecole Ménagère*, où quatre-vingt jeunes filles se forment à une vie pratique qui ne laissera pas d'être fort distinguée. Toutes les notions nécessaires ou utiles à la bonne ménagère sur l'organisation d'une maison, sur l'alimentation, le vêtement, les soins à donner, la cuisine à faire, la propreté à conserver, tout est enseigné aux chères fillettes, dont le sourire et l'air radieux disaient bien, hier soir, la vie heureuse et satisfaite.

“ Car elles avaient l'air bien à leur aise sous les yeux du

(1) En effet, l'Ecole Ménagère ne date que de deux ans; mais l'Hospice remonte à 1841.

public. Les interrogations de la supérieure, les directions des maîtresses, les distractions inévitables qui venaient du dehors n'empêchèrent pas de confectionner les plats d'un superbe menu, ni de couper, de mouler, de tailler des habits avec dextérité. Comme disait un passant: " C'était charmant " !

" Aussi n'avons-nous pas été surpris d'apprendre qu'à la demande de Mlle Anetil, la distinguée directrice d'Ecoles Ménagères que l'on sait, les "Enfants" de l'Ecole de l'Hospice Saint-Joseph doivent retourner vendredi midi au Manège militaire pour être présentes, en leurs qualités relatives de couturières et de cuisinières, au passage de MM. les échevins qui doivent ce jour-là visiter l'Exposition.

" Nous suggérons respectueusement à nos Pères Conserits d'accorder un regard bienveillant aux fillettes de l'Hospice, de goûter de leurs plats, si possible, et de les encourager de façon pratique.

" Les encourager, le public le voudra certainement. Mais comment ? En passant à leurs ateliers, 60 rue Cathédrale, et en donnant de l'ouvrage à leur salle de couture. Car, elles travaillent, ces orphelines, elles ne quêtent pas, et c'est leur gloire comme aussi c'est l'honneur de leurs admirables maîtresses. "

* * *

Et, en effet, nos jeunes filles de l'Ecole Ménagère de l'Hospice Saint-Joseph sont retournées au Manège militaire le vendredi, ainsi que l'annonçait le journaliste du *Devoir*. MM. les échevins sont passés près de leur " installation ". Un peu émus peut-être devant la bonne grâce des orphelines, ils n'ont pas voulu tout de suite goûter à " leur cuisine "; ces Messieurs s'en allaient au restaurant, ils ne voulaient pas gâter leur déjeuner. Mais le restaurant se trouvait être celui-là même de l'Exposition; on dinait dans l'une des salles du Ma-

nège ! Eh, bien ! “ si la montagne ne vient pas à nous — se sont dit nos fillettes à l’instar du Prophète — nous irons vers elle ! ” Et elles sont allées porter les plats qu’elles avaient préparés à MM. les échevins, qui les ont dégustés avec un plaisir visible.

L’incident est charmant, ce me semble, de voir tous ces hommes sévères, qui brassent les millions, devenus un moment les débiteurs des modestes orphelines de notre Hospice Saint-Joseph ! Mais nos Pères Conscrits sauront bien payer leur écot de quelque façon.

Il reste, de tout cela, un résultat que nous tenons à signaler, à la suite du collaborateur du *Devoir*. L’Exposition pour le bien-être des enfants aura, sans aucun doute, fait connaître au grand public plus d’une oeuvre jusque-là trop inconnue. Cela compense pour les “ mélanges ” qu’elle a exigés. Cela justifie les promoteurs. Cela consolera pour les petits mécomptes éprouvés ici ou là.

Ceci dit, que nos lecteurs n’oublient pas les “ ateliers ” de nos intéressantes “ ménagères ” de l’Ecole de l’Hospice Saint-Joseph — 60 rue Cathédrale. Tout le monde ne peut pas goûter à “ leur cuisine ” comme ces fortunés échevins, mais beaucoup peuvent leur commander quelque pièce de chiffon ou de lingerie ? Elles ne demandent, les chères enfants, qu’à travailler, et elles travaillent si bien !

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	4 novembre.	—	Saint-Martin.
Mercredi,	6	“	—T.-S.-Sacrement (Parc Dominion)
Vendredi,	8	“	— Saint-Louis-de-France.

HENRI BERNÈCHE

Frère Norbert de Marie

 N vient de publier la " vie " de ce tout jeune religieux des Frères des Ecoles chrétiennes. Né en 1893, tout près du Sault Montmorency, et mort à Montréal, au Mont Lasalle, en 1910, Henri Bernèche avait à peine atteint sa dix-huitième année. Et tout de même, on ne ferme pas le livre de sa vie sans se dire : il a fait vraiment de grandes choses. Dans sa famille, là-bas, sur cette côte de Beaupré, que le culte à sainte Anne a rendu fameuse, et puis, dans sa communauté, où qu'il fut, le jeune Henri, et plus tard Frère Norbert de Marie, ne paraît avoir connu que l'amour du Bon Dieu et l'obéissance à ceux qui le représentaient pour lui. C'est une existence toute simple, où l'on ne remarque rien que d'ordinaire chez un bon petit enfant, chez un écolier pieux, chez un novice fidèle. Mais, précisément, à force de n'être qu'ordinaire en tout, parce qu'il l'est évidemment dans des vues sur-naturelles, il paraît extraordinaire. On a d'abord cette idée : " Mais, c'est très simple tout cela, je puis bien faire de même ! " puis, après réflexion, on ajoute : " Oui, mais c'est difficile pourtant savoir se renoncer ainsi ! ". Au fond, c'est l'histoire de tous les saints, ou presque.

L'auteur de *Henri Bernèche* se défend de vouloir prévenir les jugements de l'Eglise, et il ne nous convient pas plus qu'à lui-même de faire acte de témérité. Osons tout de même espérer que Dieu glorifiera un jour l'admirable écolier et le charmant novice que fut notre petit héros canadien.

Mgr l'évêque des Trois-Rivières disait, en écrivant à l'auteur :

Comme évêque, je bénis Dieu de cette miséricorde exercée à l'égard de l'un des nôtres, de tous les fruits de salut que de tels exemples préparent au milieu de nos populations et particulièrement du nouveau rayon de gloire qui en revient à votre Institut. Comme Canadien je me sens fier de ce que de notre humble milieu, l'une de nos bonnes familles, aux moeurs simples et douces, ait pu produire un sujet distingué, une âme supérieure au terre-à-terre des choses humaines, si vite éprise des ravissantes beautés de la vertu et des sublimes réalités de l'autre vie. Quel antidote aux abaissements dont nous menace un matérialisme envahissant ! Quel relèvement de certaines déchéances de notre foi !

Mgr l'archevêque de Québec n'est pas moins explicite et encourageant :

Je vous félicite — écrit Sa Grandeur — d'avoir fait connaître aux fidèles, et, en particulier, aux élèves de nos écoles, cette âme d'élite, enlevée à la fleur de l'âge, de crainte que la malice n'en altérât la beauté. Ce jeune frère dont les talents et les vertus semblaient promettre à ses supérieurs une longue et fructueuse carrière d'instituteur, était destiné, dans les vues sages et miséricordieuses de la Providence, à se ranger sans retard parmi ceux qui ayant, au moins par le désir et la volonté, consacré leur vie à l'enseignement de la justice (résumé de toutes les vertus) " doivent briller comme des étoiles dans l'éternité ". Modèle de l'écolier pieux, puis du novice fervent, zélé, laborieux et humble, le frère Norbert de Marie sera encore pour ceux de son Institut, maîtres et disciples, un protecteur au ciel.

Enfin, Mgr l'archevêque de Montréal, écrit à l'auteur une belle lettre, qui dit mieux que nous ne saurions le faire tout ce qu'il faut dire à propos de cette vie modeste et de cette histoire écrite pour la jeunesse des écoles :

La " vie " du cher Frère Norbert de Marie, que vous avez bien voulu me faire remettre, est fort édifiante. Il est mort pourtant si jeune, et déjà vraiment riche de biens devant Dieu. Dans le beau

récit de sa vie et de sa mort, rien n'apparaît, il me semble, d'extraordinaire; mais combien je suis heureux que votre communauté, si méritante, et votre Mont La Salle aient possédé, au moins quelque temps, un pareil ami de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. Votre saint fondateur a dû le suivre du haut du ciel avec une particulière prédilection dès qu'il a été vôtre, et j'imagine volontiers qu'il l'y aura reçu en grande joie. — Vous avez été bien inspiré, je crois, de publier cette vie du jeune Henri Bernèche, en religion frère Norbert de Marie. Elle sera précieuse aux mains des jeunes novices que la Providence continuera de vous envoyer. L'oeuvre de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, dont vous êtes de si habiles et de si dévoués ouvriers, a rendu à la Sainte Eglise, en particulier dans mon diocèse, trop de services signalés, pour que je ne me réjouisse pas, comme d'un bonheur qui m'est propre, de toutes vos joies. — Je garderai le souvenir de votre pur et saint novice avec celui des chers et bons Frères qui ont été les maîtres aimés de ma première jeunesse.

AVIS A NOS ABONNES

Un nouveau contrat, intervenu entre l'administration de la **Semaine religieuse** et ses imprimeurs augmente d'au-delà de 30 pour cent le prix de l'impression de notre journal. Cette augmentation élève la dépense annuelle à près de \$500.00. Nous sommes donc dans la nécessité d'élever aussi le prix de l'abonnement annuel; lequel à l'avenir sera de \$1.50 pour les abonnés du Canada, à l'exception de Montréal; et de \$1.75 pour ceux de Montréal, des Etats-Unis et des pays étrangers, à cause des fraises poste. C'est la première fois depuis sa fondation que la **Semaine religieuse** augmente son prix d'abonnement et nous espérons que nos lecteurs ne nous en voudront pas, attendu l'augmentation constante en ces dernières années du prix des choses nécessaires à la vie.